



Délibération n°2022-011CA

Conseil d'administration du 29/06/2022

Administrateurs en exercice	<u>Collège Collectivités locales</u> : Collectivité européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller titulaire) ; Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires) ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret et M-E Isner, titulaires) ; Siel Bleu (J-D Muller, titulaire) <u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire) ; Unis vers le sport (B. Steinmetz, titulaire), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire) <u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (L. Vivet, titulaire) ; HUS (Y. Sammour, titulaire) <u>Collège mutuelles</u> : MGEN (C. Simon, titulaire)
Administrateurs présents	<u>Collège Collectivités locales</u> : Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires) ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret titulaire) ; <u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire) ; Unis vers le sport (E. Antz, suppléant), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire) <u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (D. Genatio, suppléante) ; HUS (Y. Sammour, titulaire) <u>Collège mutuelles</u> :
Pouvoirs	<u>Collège Collectivités locales</u> : N. Marajot-Guthmuller (Collectivité Européenne d'Alsace, titulaire) pouvoir à E. Richard (Ligue contre le cancer) <u>Collège université, recherche, fondation</u> : M-E Isner (Université de Strasbourg, titulaire) pouvoir à D. Genatio (UGECAM) ; J-D Muller (SIEL BLEU, titulaire) pouvoir à F. Favret (Université de Strasbourg) <u>Collège mutuelles</u> : A. Radmacher (MGEN, suppléante) pouvoir à Y. Ehrmann (CDOS)

Assistaient au CA	F. Jouan (Directeur) M. Jung (responsable du pôle accompagnement) A. Luque (responsable administratif et financier) L. Rebouah (cheffe de projet prévention primaire) M. Schrodi (chargé de mission sport santé intercommunal) P. Blanc (chargée d'études, Service santé et autonomie, Ville de Strasbourg) T. Mutel (Service santé et autonomie, Ville de Strasbourg) G. Hahn (Alsace contre le cancer) S. Schwaller (Service des sports, Ville de Strasbourg)
Excusés	F. Varieras (Ville de Strasbourg, suppléante) H. Turan (Ville de Strasbourg, suppléante) J. Meyer (MGEN, titulaire) C. Sordet (Université de Strasbourg, suppléante)
Aujourd'hui, vendredi 29 juin 2022, en vertu de la convocation du 27 mai 2022, les membres du conseil d'administration de la Maison Sport Santé de Strasbourg se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Alexandre Feltz.	

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des GIP

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public

Vu la convention constitutive du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adoptée le 21/12/2020

Vu la proposition de plan de formation de l'exercice 2022 de la Maison Sport Santé de Strasbourg.

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration est compétent pour déterminer le fonctionnement du Groupement.

Les agents de la Maison Sport Santé de Strasbourg, dans le cadre de leur activité professionnelle bénéficie d'un droit à la formation tout au long de leur vie professionnelle.

La Maison Sport Santé de Strasbourg souhaite s'inscrire dans une politique volontariste de développement des compétences professionnelles et humaines de ses agents.

La Maison Sport Santé de Strasbourg souhaite se doter d'un plan de formation annuel, prévoyant ses engagements de financement vis-à-vis des agents dont elle a la charge.

Ce plan de formation concerne aussi bien le personnel recruté directement par la Maison Sport Santé de Strasbourg que le personnel mis à disposition de la structure.

Il est proposé au Conseil d'administration de valider le plan de formation de l'exercice 2022 de la Maison Sport Santé de Strasbourg tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
ADOpte le plan de formation 2022 annexé à la présente délibération

Vote contre	0
Abstention	0
Vote pour	<u>Collège Collectivités locales</u> : Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires) ; Collectivité Européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller, titulaire) <u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret, M-E Isner, titulaires) ; SIEL BLEU (J-D Muller, titulaire) <u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire) ; Unis vers le sport (E. Antz, suppléant), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire) <u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (D. Genatio, suppléante) ; HUS (Y. Sammour, titulaire) <u>Collège mutuelles</u> : MGEN (A. Radmacher, suppléante)
Décision	Le plan de formation de l'exercice 2022 de la Maison Sport Santé de Strasbourg est adopté à l'unanimité.

Certifiée exécutoire par Alexandre Feltz, président de la Maison Sport Santé de Strasbourg le 29/06/2022 :

Signature :

